

LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

Résumé à l'attention des citoyens

Actions réalisées en 2024

Créé en 2014, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) avait pour objet de permettre l'exploitation durable des ressources marines. Doté d'un budget total de 6,4 milliards d'euros pour l'ensemble des États membres, ce fonds a permis de financer des initiatives visant à concilier activité économique et préservation des ressources marines.

Pour rappel, la France bénéficiait d'une enveloppe de 588 millions de crédits européens sur l'ensemble de la programmation, auxquels viennent s'ajouter 186 millions de crédits nationaux et régionaux mobilisés en contrepartie, soit une enveloppe totale de 774 M€.

Par la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux, la France a consommé une part notable de l'enveloppe allouée en termes de crédits européens. L'année 2023 a été marquée par de nets progrès dans les engagements : 614 millions€ ont été engagés au 31 décembre 2023, contre 565 millions€ fin 2022, ce qui a permis d'atteindre un taux d'engagement de la maquette de 105,2%, contre 99,4% en 2022. Les années 2023 et 2024 ont permis de traduire ces engagements en paiements.

Le FEAMP a connu une très bonne consommation de son enveloppe en France et a permis d'encourager une pêche durable, soutenir l'aquaculture, promouvoir une économie bleue et garantir des produits de la mer de qualité et durables. Au cours de cette programmation 2014-2020, le FEAMP a financé des actions concrètes visant à moderniser la flotte française, protéger les écosystèmes marins, favoriser la recherche et l'innovation, dynamiser le développement local et accroître le contrôle des pêches et la collecte de données scientifiques sur le milieu marin.

La priorité 1 qui vise à encourager une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances, est dotée d'une enveloppe de 98 401 208,38€ qui a été entièrement consommée. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins constituent un enjeu capital de la politique commune des pêches (PCP). Grâce au déploiement du FEAMP, la France a ainsi mis en place des projets visant à protéger et rétablir la biodiversité dans le cadre d'activités de pêche durables, dont par exemple le projet MESH porté par le Centre National de la Recherche Scientifiques (mesure 40) qui met en place un dispositif d'acquisition de nouvelles connaissances sur le rôle des mangroves dans le renouvellement et le maintien de la diversité des juvéniles de poissons et de crustacés en Guyane dans un contexte de forte croissance des activités humaines dont la pérennisation est fortement tributaire de moyens d'alerte, scientifiquement validés, sur la dégradation des milieux et l'impact des changements climatiques.

La priorité 2 visant à favoriser une aquaculture durable sur le plan environnemental et dotée d'une enveloppe de 119 721 602,56€ a poursuivi sa consommation. Elle a par exemple permis de financer le projet de la ferme d'Arun (Finistère) sur la mesure 48 (modernisation et développement dans l'aquaculture) pour produire des juvéniles de coquillages peu cultivés dans ce secteur comme l'huître plate et le pétoncle noir. Ce projet est axé sur le respect de la biodiversité car il participe à la diversification de la production aquacole et des espèces élevées.

Les mesures de la priorité 3, dont l'objectif est de favoriser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et rassemblant notamment les mesures gérées au niveau national, ont bénéficié d'un allongement de leur durée afin d'assurer une bonne transition vers la programmation du FEAMPA mise en œuvre à partir de 2023. L'enveloppe initiale de la priorité 3 est de 123 000 956€. Les mesures 76 (soutien aux administrations et entreprises - contrôles) et 77 (collecte de données) ont été entièrement consommées. Cette mesure a par exemple permis de soutenir l'opération "Observation à la mer CICTA 2017 Thon rouge" qui permet de financer des observateurs sur le thon rouge.

La consommation de la priorité 4 visant à améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale a connu une nette progression de la consommation qui a notamment été permise grâce à la mesure 63 (modernisation dans la commercialisation et la transformation). Dotée d'une enveloppe de 19 668 491,42€, cette priorité a participé à l'atteinte d'objectifs prévus pour les autres priorités comme la préservation des écosystèmes et le développement durable. Le projet FEVIDER (mesure 62) d'Ifremer qui s'articule autour d'analyses de diversité dans l'écosystème de la Rade de Brest en vue de l'amélioration des activités des professionnels de l'ostréiculture permet d'obtenir une gestion des risques de mortalité associés aux agents pathogènes qui est un élément clé de la durabilité de la conchyliculture. Selon les résultats obtenus, ce projet pourrait aboutir à recommander des pratiques d'élevage fondées sur le maintien d'une diversité biologique élevée afin de limiter le risque de maladie.

La priorité 5, qui favorise la commercialisation et la transformation, a elle aussi connu une progression de la consommation de son enveloppe de 167 808 989,56€. En effet, les mesures 66, 67 et 69, ayant pour objectif de promouvoir et moderniser la commercialisation et la transformation, ont été quasiment intégralement consommées.

La consommation de l'enveloppe de 5 291 532€ de la priorité 6 favorisant la mise en œuvre de la politique maritime intégrée a connu un fort engagement car de nombreux dossiers ont été sélectionnés sur cette priorité.

Enfin, l'assistance technique, qui a pour but de répondre à des besoins administratifs sur le FEAMP comme assurer la bonne gestion du fonds, a été quasiment intégralement consommé. L'assistance technique a également été mobilisée pour l'élaboration du prochain programme et le lancement de sa mise en œuvre. En région, l'assistance technique est mobilisée afin de renforcer les équipes d'instruction sur le terrain c'est notamment le cas de Mayotte et de la Réunion qui ont pérennisé deux intérimaires chacun

L'année 2024 a permis de clore la programmation par la remise des étoiles du FEAMP, lors des Assises de la Pêche et des produits de la Mer les 30 et 31 juin 2024 à Lorient, principal rendez-vous annuel des filières de la production, de la transformation et de la commercialisation. A cette occasion les « Etoiles du FEAMP » avaient pour but de valoriser des projets de la filière mais aussi de faire la promotion du principal outil financier de la politique commune des pêches, le FEAMP et plus largement de l'action de l'Union européenne, de l'Etat et des régions.